

EDEN



Nancy le 1^{er} septembre 2011

Entente pour la Défense de l'Environnement Nancéien
Association agréée pour la protection de la nature et de l'environnement
MJC Lillebonne 14 rue du Cheval Blanc 54000 NANCY

E-Mail : contact@as-eden.org
Site Internet : www.as-eden.org

A Monsieur André ROSSINOT,
Président du Grand Nancy
CUGN – 22-24 Viaduc Kennedy
54035 NANCY Cédex

OBJET: Comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain., courrier anniversaire

Monsieur le Président,

Nous vous avons adressé un courrier le 1^{er} septembre 2010 resté sans réponse et nous permettons donc de vous en adresser un nouveau à sa date anniversaire, en espérant cette fois recevoir une réponse ou une proposition de réunion.

L'association EDEN est membre du comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain de l'agglomération de Nancy. Cette instance de concertation entre les pouvoirs publics et les représentants de la société civile doit permettre d'évaluer sa mise en œuvre, d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs fixés, les effets induits sur les transports, la satisfaction des usagers par rapport à leurs attentes en matière de transport et de cadre de vie.

Le règlement intérieur du Plan de Déplacement Urbain prévoit deux réunions annuelles en séance plénière complétées par la tenue de groupes de travail. Force est de constater que la dernière réunion plénière du comité de suivi du Plan de Déplacement Urbain remonte à octobre 2008, comité pour lequel nous n'avons pas reçu de compte-rendu officiel. Dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, l'association EDEN a participé en 2009 à deux réunions bilatérales proposées par l'Aduan pour publier un cahier de la mobilité, sans voir de réalisation concrète.

Les réunions techniques organisées sur le vélo avec vos services ont permis de nous associer à la réalisation des zones 30 sur la Ville de Nancy et de nous informer sur la réalisation des parkings sécurisés dans les gares et cités universitaires ainsi que sur le redéploiement de stations de vélostabilib. Mais force est de constater qu'aucun projet d'aménagement vélo structurant sécurisé et continu n'est mis à l'étude.

Par ailleurs, EDEN a apporté sa contribution projet de T.C.S.P. n°2 au par le rendu d'un avis lors de l'enquête d'utilité publique dont les commissaires enquêteurs ont tenu compte notamment pour ce qui est d'un parking relais côté Champ le Bœuf et de l'offre de stationnement pour les voitures en centre-ville. Mais depuis, contrairement à vos engagements, nous ne sommes plus du tout associés à la finalisation des études et avons

appris par la presse le passage du trolley au bus à haut niveau de service et la probable remise en cause de la proportion en site propre qui vont réduire l'efficacité et l'impact écologique du projet.

Le projet d'agglomération du Grand Nancy adopté le 1^{er} juillet dernier par le conseil communautaire prévoit comme pour le PDU encore en vigueur des objectifs généraux que nous partageons en terme de mobilité en jouant la complémentarité des modes de transport : ferroviaire, transports en commun, régulation de la place de la voiture particulière au profit de l'autopartage et du covoiturage, promotion des circulations actives que sont la marche à pied, via des circulations piétonnes sécurisées, et le vélo avec un réseau de pistes cyclables maillé. L'intégration de l'élaboration du PDU à celle programmatique du PLU nous satisfait également d'autant plus qu'elle s'appuiera sur les résultats d'une enquête ménages déplacements réalisée à l'échelle du SCOT, enquête que nous demandons depuis plusieurs années.

Vous souhaitez également conforter le rôle du conseil de Développement Durable "dans un rôle de contributeur continu de l'élaboration de la stratégie communautaire, observateur de sa mise en œuvre, et investi dans des laboratoires d'expérimentation (production de réflexions de fond sur des sujets co-identifiés avec la collectivité)". Le mode de fonctionnement de cette instance ne nous semble pas adapté à cette ambition, d'une part en raison de la réception tardive des documents qui ne permet pas un temps d'analyse et de dialogue au sein de structures associatives composées de bénévoles, d'autre part en raison du nombre élevé de participants et du faible temps consacré aux délibérations internes. Le règlement intérieur du comité de suivi du PDU est bien plus propice à une participation effective des représentants de la société civile.

C'est pourquoi, afin de procéder à une première évaluation à mi-parcours du Plan de Déplacement Urbain et réfléchir au prochain dans le cadre du PLU, il nous paraît maintenant essentiel de réunir son comité de suivi, en nous transmettant en amont les documents supports nécessaires à l'exercice effectif d'une démocratie participative, exercice auquel votre attachement est connu.

Dans l'attente d'une réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations citoyennes.



La présidente, Laurence Huault